



## Deux rendez-vous décisifs

**13 mai.** Journée nationale d'actions, de grèves et de manifestations à l'appel de la CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, FSU, Unsa.

**25 mai.** Manifestation nationale à Paris.

# RETRAITE Imposons d'autres choix



CLAUDE CANDILLE/AVO

Le gouvernement prépare une loi qui sera soumise au Parlement en juillet qui représente une régression sociale majeure. Il a pris le parti d'accéder à l'exigence patronale « de ne pas donner un sou de plus pour les retraites » : c'est un choix de société lourd de conséquences imposé par des intérêts privés

contre les aspirations solidaires de la majorité des salariés. Ce qui guette c'est une amputation sans précédent du niveau des pensions dans le secteur privé et dans le public. La retraite est un temps pour soi que chacun aspire à vivre pleinement et dignement : elle ne doit redevenir pour personne la période précaire qu'elle était il y a 30 ou 40 ans. La garantie d'une bonne retraite est cruciale, elle est légitime. Les périodes comme la formation et la recherche d'un premier emploi, de temps partiel imposé, les mois ou les années de chômage, font désormais partie de la plupart des parcours professionnels. Pour permettre une retraite effective à 60 ans, à laquelle les Français sont à juste titre attachés, le calcul des droits à la retraite doit désormais intégrer cette réalité : c'est nécessaire et c'est possible. De nombreux salariés ont commencé à travailler jeunes, exercent des travaux pénibles, ou sont promis à de

**La retraite ne doit pas redevenir la période précaire qu'elle a été**

basses pensions ; souvent ce sont les mêmes qui cumulent ces 3 particularités. Ils doivent bénéficier d'un départ anticipé, dans certains cas d'une retraite à 55 ans, d'un relèvement des minima de pension : c'est justice et c'est urgent. Pour financer ces besoins il faut des sommes considérables : nous ne le cachons pas, une réforme est indispensable. La CGT fait des propositions dans ce sens. Nous n'avons pas eu de véritable négociation avec le gouvernement à ce propos. Notre vision de la réforme pose la question d'une nouvelle répartition des richesses et d'une politique vigoureuse de développement de l'emploi. Un gouvernement qui s'interdit d'envisager la moindre contribution supplémentaire des entreprises ferme délibérément la voie au progrès social. Un gouvernement qui abdique toute volonté politique d'intervenir dans le domaine économique n'a aucune prise sur l'avenir. Voilà

l'enjeu des semaines qui viennent. Dans l'immédiat, nous appelons tous les salariés et retraités à l'action, le 13 mai, puis lors d'une très grande manifestation nationale à Paris le 25 mai. Le gouvernement doit accepter de négocier réellement les choix essentiels pour une réforme efficace. Vous seuls pouvez maintenant lui signifier clairement cette volonté : l'avenir des retraites est entre vos mains.

BERNARD THIBAUT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CGT

# Ce que vous ca

**A en croire François Fillon, la réforme préparée par le gouvernement viserait à garantir le niveau des retraites grâce à un allongement du nombre d'années passées au travail. Faux. En réalité, la réforme aurait pour conséquence, conformément à tous les souhaits du Medef, d'abaisser dramatiquement le niveau des pensions, de sonner le glas de la retraite à 60 ans et d'accroître les inégalités.**

## 1 Une chute dramatique du niveau des pensions

**L'objectif du gouvernement** est de stopper, au nom de la baisse des prélèvements obligatoires, la croissance de la part des retraites dans la richesse nationale. Le nombre de retraités augmentant d'un tiers d'ici à 2020, ce choix implique nécessairement une baisse du niveau des retraites. D'ailleurs, François Fillon le reconnaît indirectement lorsqu'il prétend vouloir garantir un taux de remplacement du salaire par la retraite de 75 % pour les salariés payés au Smic, alors que ce taux est aujourd'hui de 83 %. Quant au taux de remplacement moyen il serait, selon le ministre de 66 % contre 78 % actuellement. En réalité la baisse serait encore beaucoup plus importante.



**500 000 manifestants le 1<sup>er</sup> février, 600 000 le 3 avril... et bien davantage le 13 et le 25 mai**

### Salarié du privé avec un salaire moyen de 1 400 € calculé sur l'ensemble de la carrière

	1990	2003	2008	2020
Montant pension règles actuelles	1 232 €	899 €	868 €	762 €
	<i>(avant Balladur)</i>			
Perte en %		- 27 %	- 30 %	- 38 %
Montant pension Mesures Fillon			812 €	629 €
Perte en %			- 34 %	- 49 %

Les calculs sont effectués sur la base de 37,5 annuités de cotisation.

### Fonctionnaire avec un salaire de 1 400 € en fin de carrière

	2003	2008	2020
Montant pension	1 120 €	982 €	817 €
Perte en %		- 12 %	- 27 %

Les calculs sont effectués pour 37,5 annuités de cotisation et, pour 2020, l'hypothèse d'une décote de 5%. La durée moyenne de cotisation étant en réalité de 34 annuités, la perte en 2008 est dans ce cas de 20%.

Témoignages

**“ J'ai 55 ans, 22 ans de travail en équipe dans l'automobile et 40 ans de cotisation.**

Le projet Fillon propose de prolonger le dispositif de Cessation Anticipée des Salariés Agés (Casa) pour les salariés concernés par les travaux pénibles. Mais la Casa, je connais. Depuis trois ans, elle est appliquée dans le groupe. Des salariés sont déjà partis dans ce dispositif ; normal, ils sont usés depuis longtemps. L'expérience et le vécu montrent pourtant que ce n'est pas une

réponse durable. D'abord les directions font partir les salariés à 57 ou 58 ans, c'est trop tard. Et depuis l'application du dispositif les conditions de travail n'ont pas changé. Au contraire, sur certains postes c'est pire qu'avant, même pour un jeune ! Moi, ce que je veux, c'est partir à 55 ans, avec une vraie retraite à taux plein, pas une Casa améliorée. J'ajoute que tous les copains qui sont partis en cessation anticipée d'activité et qui vont avoir 60 ans cette année, ne sont même pas sûrs d'avoir une retraite complète...

En septembre, en effet, il y a les négociations avec le Medef sur la retraite complémentaire qui n'est toujours pas garantie à 60 ans, il y a un risque d'abattement. C'est inacceptable. C'est toute la retraite qui doit être garantie et pour tout le monde. ”

**“ Je suis cadre en informatique et j'éprouve un sentiment d'injustice.**

Nous avons investis dans notre formation en faisant des études et nous

sommes entrés tard dans la vie professionnelle. Le chômage, sous prétexte d'obsolescence, nous menace en fin de carrière.

Devrions-nous être encore pénalisés au moment de la retraite ? Avec le projet du gouvernement, il nous sera impossible d'obtenir le nombre suffisant d'années de cotisations et nous aurons à coup sûr une retraite sévèrement réduite. Alors, pourquoi faire des études ? On ne peut pas imaginer de telles perspectives pour la société future. Elle devrait au contraire

# ...che le gouvernement



## Les principales mesures du plan gouvernemental

- **Passage à 40 ans** en 5 ans de la durée de cotisation des fonctionnaires ;
- **Institution dans le public**, dès 2008, d'une décote de 3% par année manquante qui progressera pendant dix ans ;
- **Proratation** de la retraite pour le privé comme pour le public. A 65 ans la retraite sera calculée sur 40 ans, et non plus sur 37 ans et demi comme actuellement ;
- **Augmentation progressive**, à partir de 2008, de la durée de cotisation pour tous. Elle sera de 41 ans en 2012 et de 42 ans en 2020 ;
- **A terme**, application de la réforme à l'ensemble des régimes spéciaux : EDF, SNCF, RATP, mineurs...

## 2 La fin programmée de la retraite à 60 ans

**Avec une durée** de cotisation qui, en 2020, passera à 42 ans dans le public comme dans le privé, il deviendra illusoire pour la grande majorité des salariés d'espérer partir à 60 ans avec une retraite à taux plein.

### Les chiffres le montrent :

- A peine la moitié des salariés du secteur privé ayant liquidé leur retraite en 2001 avaient au moins 40 annuités de cotisation et ils n'étaient que 36 % à avoir au moins 42 ans.
  - Dans la fonction publique d'Etat la durée moyenne de cotisation est de 33,8 annuités (32 annuités pour les femmes).
  - Dans les fonctions publiques territoriales et hospitalières cette durée moyenne n'est que de 28,7 annuités (26,7 pour les femmes).
  - Enfin, aujourd'hui, 30 % des salariés nés après 1960 ont moins de 10 ans de cotisation à 30 ans.
- Autrement dit, ils ne pourront avoir 40 ans de cotisations à l'âge de 60 ans. Ils devront donc, s'ils le peuvent, continuer à travailler ou partir avec des retraites fortement amputées.

## 3 Le maintien et l'aggravation de toutes les inégalités

**Sous prétexte d'équité**, les mesures gouvernementales aggraveraient en fait les inégalités.

Pour permettre aux salariés de compenser la baisse de leurs retraites, François Fillon propose en effet de développer l'épargne retraite, en clair la retraite par capitalisation.

Ces dispositifs, facultatifs et individuels, creuseraient les inégalités entre les hauts salaires qui peuvent épargner et bénéficier d'avantages fiscaux et ceux qui ne le peuvent pas. De plus, les mesures gouvernementales n'apportent aucune solution aux situations déjà inégalitaires :

- Rien n'est prévu pour le départ anticipé des salariés qui exécutent des travaux pénibles.
  - Les années d'études ne sont pas prises en compte dans le calcul des droits.
  - Ceux qui ont commencé à travailler à 14 ou 15 ans ne pourraient liquider leur retraite qu'à 58 ans, soit après 43 ou 44 ans de cotisation...
- En revanche, la mise en place de dispositifs de retraite par capitalisation aggraveraient les difficultés de financement des retraites par répartition.



Ce 4 pages est un supplément au numéro 3063/115 de La Nouvelle Vie Ouvrière.  
Directeur de la publication: Alain Guinot. ISSN: 1250-3878.  
Numéro de commission paritaire: 0402 C 79805. Imprimé par SAJIC-Viera 16000 Angoulême.

inciter les jeunes générations à mieux se former et donc reconnaître les années de formation dans les droits à la retraite. Pour retrouver un niveau de vie conforme à celui de notre vie active, on nous suggère d'épargner pour notre retraite. Fonds de pension ou autre instrument boursier, c'est de toute façon le risque qui dominera dans une période où l'on aspire à la sécurité. Si cette mesure est prise elle entraînera à terme la destruction du système par répartition. Et qu'advient-il de la retraite

complémentaire ? Aujourd'hui elle n'est effectivement acquise sans abattement qu'à 65 ans. Un financement existe pour assurer le relais à partir de 60 ans. Si le départ à la retraite à 60 ans à taux plein n'est plus le " repère ", cette mesure sera remise en cause, aggravant encore la baisse des pensions. Nous serons tous touchés. »

« **J'ai 61 ans et j'étais conditionneuse sur une chaîne de production chez L'Oréal.**

J'ai dû souvent interrompre mon activité professionnelle pour soutenir ma fille gravement malade. A 60 ans j'avais quand même 176 trimestres de cotisation dont 24 pour mes trois enfants. Ma « carrière à trous » m'a d'autant plus pénalisée qu'avec les décrets Balladur le montant de ma pension a été calculé sur la base de 19 ans de salaire. Aujourd'hui je touche 765 euros par mois de la Sécurité sociale soit 94 euros de moins que ce que j'aurais perçu sans la réforme Balladur.

Sur vingt ans de retraite la perte est de 22 465 euros soit 147 360 francs. »

« **Je suis infirmière, diplômée d'Etat, je travaille à l'hôpital public et j'ai 2 enfants.**

J'ai l'intention de prendre ma retraite en 2010, après 35 ans de carrière. J'aurai alors 37 annuités de cotisation. Avec le projet Fillon, je risque de perdre 305 euros de retraite par rapport à la situation d'aujourd'hui, soit une baisse de 17%. » ■

# Un projet solidaire

**Pour réformer notre système de retraite, la CGT propose de développer la solidarité entre les générations. Autour de cinq principes communs aux salariés du privé et du public.**

**1** L'accès de tous, dès l'âge de 60 ans, à une retraite représentant au moins 75 % du revenu d'activité et 100 % pour les salariés au niveau du SMIC.

**2** Le relèvement des minima de pensions et l'indexation des pensions, une fois liquidées, sur l'évolution du salaire moyen (+23% depuis 1994) et non sur

celle des prix (+13,5 % depuis 94). Ce lien salaires-retraites est une clé de voûte de la solidarité.

**3** Le droit de faire liquider sa retraite avec le plein des droits à 55 ans ou avant l'âge de 60 ans pour les salariés exerçant des métiers pénibles ou astreignants ou ayant commencé à travailler très jeunes.

**4** La validation dans tous les régimes des périodes de formation – études supérieures et apprentissage – et de recherche d'un premier emploi à partir de l'âge de dix-huit ans, en plus des périodes de chômage, de maladie, d'invalidité, de service civil ou militaire, de maternité ou de congé parental.

**5** Pour financer ces droits, la CGT estime nécessaire une politique de plein emploi et une réforme du financement des retraites, notamment de la contribution des entreprises.

## ■ Contre l'allongement de la durée des cotisations

La CGT s'est opposée à l'allongement de la durée de cotisation requise dans tous les régimes pour l'ouverture du droit à la retraite à taux plein à partir de 60 ans. Mais le seul retour à 37,5 ans ne suffirait pas pour permettre à un grand nombre de jeunes entrés tardivement dans la vie active de remplir cette condition de durée d'assurance tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

## ■ Accroître la contribution des entreprises

Les entreprises ne croûlent pas sous les cotisations sociales. Globalement, les cotisations « employeur » ont baissé de 40 milliards d'euros en 15 ans, alors que celles des salariés n'ont cessé d'augmenter. La France est, suivant les estimations, au 6<sup>e</sup> ou au 7<sup>e</sup> rang européen pour le coût de la main-d'œuvre dans l'industrie. Par contre, ces cotisations sont mal réparties et pèsent plus sur les entreprises de main-d'œuvre. C'est pourquoi la CGT propose une réforme du financement comportant :

- l'intégration dans l'assiette des cotisations pour la retraite de tous les éléments de rémunération : primes, abondements patronaux pour l'épargne salariale, stocks-options ;
- la prise en compte dans l'assiette des cotisations patronales de l'ensemble de la valeur ajoutée créée par le travail dans l'entreprise ;
- la taxation des revenus financiers des entreprises à hauteur de la contribution des salariés.

## ■ Travailler tous pour financer la retraite

Le Conseil d'orientation des retraites l'affirme : le principal levier de financement de la retraite, c'est l'emploi. Chaque million d'emplois supplémentaire c'est un point de PIB de gagné (20 milliards d'euros) pour le financement de la retraite. Il faut en dégager 4 d'ici 2020 pour équilibrer une réforme des retraites répondant aux besoins. Avec 3 millions d'emplois en plus, nous financerions plus de la moitié de ce montant<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Les salariés supplémentaires acquérant un supplément de droit à la retraite, le gain net pour les régimes n'est que de 2/3 de l'apport brut en ressources.



## Pour gagner une bonne retraite et pour défendre mes droits

### ✓ J'adhère à la CGT

Nom : .....  
 Prénom : ..... Âge : .....  
 Adresse : .....  
 Code postal : .....  
 Ville : .....  
 N° de téléphone : .....  
 Entreprise : .....  
 Adresse de l'entreprise: .....  
 Code postal: .....  
 Ville : .....

### ✓ Je m'abonne à la NVO, le journal de la CGT

Nom : .....  
 Prénom : .....  
 Adresse: .....  
 .....  
 Téléphone .....  
 .....

Bulletins à renvoyer à la CGT - Espace Qualité de Vie Syndicale  
 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cédex  
 Tél. : 01 48 18 84 72 - Fax : 01 48 51 51 80  
 e-mail : orga@cgt.fr - www.cgt.fr

**Nous prendrons contact avec vous**